

donne à goûter au sourd-muet l'amer, le doux, l'aigre, etc., avant et après l'articulation de telle ou telle voyelle, on conçoit qu'il attache le mouvement particulier des organes vocaux à la sensation simultanée qu'il éprouve, et qu'il associe, dans sa mémoire, ce mouvement à cette sensation.

Le *Monthly Review* cite le professeur Schibel, qui, d'après l'auteur belge, faisait usage d'un miroir dans lequel il regardait en même temps que l'élève, pour faire mieux saisir par celui-ci les mouvements des organes vocaux, l'expérience ayant appris que lorsqu'on commence à faire lire le sourd-muet sur les lèvres, il porte son attention sur les yeux plutôt que sur la bouche du maître, et perd ainsi ou néglige en partie ce qu'il y a de plus important dans l'exercice de l'articulation. Cet inconvénient disparaît lorsque l'élève, placé devant le miroir, a sous les yeux tout à la fois le mouvement de la bouche de son instituteur et celui de la sienne, entre lesquels il établit une comparaison soutenue, ce qui le met à même de corriger par des essais répétés ses défauts d'articulation.

Il est une difficulté dont on a fait souvent mention, qui se rapporte à la nature des langues et qui mérite d'être examinée à fond, dit Mgr de Haerne. Tous les philologues savent que les langues modernes diffèrent beaucoup entre elles quant à la régularité de leur prononciation. La langue française, et surtout l'anglaise, sont très-arbitraires sous ce rapport, tandis que les langues d'origine germanique se prononcent à peu près comme elles s'écrivent. C'est la première observation qui frappe celui qui cherche à se rendre compte du fait dans l'ouvrage précité, quant au terrain que la méthode dite allemande a perdu en France et à celui qu'elle a gagné dans les pays germaniques.

Cette idée a été très-nettement exposée par M. l'abbé Van Beek, ancien instituteur des sourds muets à Saint-Michel-Gestel, en Hollande, et qui continue cette profession à Anvers, où il a publié une lettre qu'il m'avait fait l'honneur de m'adresser, dit Mgr de Haerne, et dans laquelle il dit : "La langue flamande, et celles qui se prononcent comme elles s'écrivent, sont les meilleures pour l'articulation des sourds-muets, parce qu'on n'a pas à se rendre compte, dans ces langues, des lettres muettes supprimées."

Cet inconvénient ne se rencontre pas non plus dans les langues anciennes, même comme nous les prononçons, et c'est probablement là une des raisons pour lesquelles l'abbé de l'Épée a exercé plusieurs de ses élèves sourds-muets à s'énoncer en latin, soit qu'ils eussent appris cette langue par principes, soit qu'elle ne leur servit qu'à faire des exercices de mémoire et d'articulation. Si l'usage qu'il faisait du latin dans ses leçons, pour quelques élèves, n'a pas été critiqué de son temps, c'est sans doute parce qu'il en avait fait comprendre l'utilité par la comparaison de l'articulation latine avec la française. Il nous a laissé un discours latin de plus de cinq pages, qui avait été prononcé en public par un de ses élèves sourds-muets, Louis de Clemens de la Pujade. Il ne rapporte aucun exercice semblable en français et il en fait assez clairement sentir la raison, en disant à propos de cette langue : "Nous avons soin de leur (aux sourds-muets) bien inculquer ce principe que nous ne parlons pas comme nous écrivons. C'est un défaut de notre langue ; mais nous ne sommes pas maîtres de le corriger : nous écrivons pour les yeux et nous parlons pour les oreilles." Il finit ressortir la difficulté qui résulte pour les sourds-muets de ce défaut de la langue française, en citant comme exemple les syllabes suivantes :

Té	lé
tes	les
tais	lais
tois (j'étois)	lois (je parlois)
toient (ils étoient)	loient (ils parloient)

mé  
mes  
mais  
mois (j'aimois)  
moient (ils aimoient).

Puis il ajoute : " Nous disons à nos sourds et muets que ces syllabes se prononcent toutes de même, de cette manière : lé, té, lé, mé, mé, etc.

Il ajoute, il est vrai, que les élèves surmontent cette difficulté ; mais il dit aussi qu'il faut un long exercice pour les habituer à l'articulation en général, et il est clair que sans ce défaut, propre à la langue française, la peine qu'on doit se donner pour leur inculquer la prononciation serait moins grande.

L'institution des sourds-muets de Hartford (Connecticut), la plus ancienne de l'Amérique, a eu, comme il a été dit (1), pour premiers instituteurs M. Gallaudet et le célèbre sourd-muet M. Laurent Clerc, âgé aujourd'hui de plus de 80 ans, contemporain de l'abbé de l'Épée et élève de l'abbé Sicard. Les Américains appellent cette école l'*Alma Mater* de l'enseignement des sourds-muets. Elle a communiqué aux autres établissements des États-Unis les procédés usités en France.

Aux États-Unis d'Amérique, on compte actuellement 22 (2) institutions de sourds-muets dont la plus ancienne, celle de Hartford (Connecticut), fondée en 1817, a eu pour premiers instituteurs Gallaudet et le célèbre sourd-muet Laurent Clerc, élèves de l'institution de Paris, qui ont suivi l'un et l'autre la méthode française.

Voici encore un passage que la *Revue canadienne* extrait textuellement de l'ouvrage précité de notre compatriote : "La main, dit Cassiodore, expose aux yeux le chant harmonieux des sens, et par des signes composés de certaines lettres (*composita quasi quibusdam litteris*), elle instruit le regard du spectateur ; on lit en elle les marques ou caractères des choses (*apices rerum*) et elle fait sans écrire ce que l'écriture exprime. "De là les mots : *cheires pamphonoï, manus loquacissimæ*, les mains éloquentes, pour indiquer les gestes ; et *digiti clamosi*, les doigts qui crient, pour signifier la *dactylogogie*.—Un auteur allemand, G. W. Finck, dit que ce dernier procédé servait à exprimer les idées qui s'éloignent trop de toute représentation sensible.

L'expérience a appris, dit encore l'auteur américain, d'après l'écrivain belge, que plus le sourd-muet avance en âge, plus les organes principaux de la voix, la langue et les lèvres, fonctionnent difficilement, de manière que, pour former l'élève à l'articulation lorsqu'il est d'un âge avancé, il faut non-seulement plus du temps, mais aussi de plus grands efforts. L'expérience constate, en outre, qu'il en coûte infiniment au sourd-muet d'énoncer plusieurs mots sans interruption et, comme on dit, tout d'une haleine. La plupart des sourds-muets doivent prendre haleine plus souvent que nous, et cela non seulement en une phrase, mais aussi dans un mot de plusieurs syllabes. Ce phénomène ne peut dépendre que de l'impuissance relative des poumons lorsque, par l'inaction résultant du mutisme, ils n'ont pu se développer ; dans ce cas les poumons ne peuvent aspirer l'air nécessaire à l'énonciation, air qui doit se communiquer à l'organisme vocal. Si l'exercice de l'articulation ne commence qu'à douze ans, ou surtout après cet âge, les efforts requis alors pour cet exercice et pour celui qu'on continuera à faire par la suite, donneront lieu de craindre la destruction des poumons, faute d'habitude, ainsi que la perte de la santé et une mort précoce. Si nous initiions nos sourds muets à la parole articulée dès l'âge de six à sept ans, et si nous combinions cet exercice avant celui de la lecture à haute

(1) De l'enseignement spécial, etc. p. 161.)

(2) Chiffre de 1871 ; il y en a plus de 30 aujourd'hui.